



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception 2018

Avis public est donné que, conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2018 est maintenant déposé au bureau municipal situé au 550, rue Notre-Dame, Montebello et que les comptes de taxes seront expédiés le 30 janvier 2018.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales imposées et à prélever pour l'année 2018, incluant les taxes de fonctionnement, les taxes spéciales et les taxes de secteur imposées sous l'autorité de divers règlements d'emprunt, la compensation pour les matières résiduelles, la compensation pour l'eau au compteur, la compensation annuelle pour le service d'aqueduc et la compensation pour les piscines.

Nous tenons à vous rappeler que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 1er mars 2018. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300 \$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte soit en un ou quatre versements égaux. L'unique versement ou le premier versement est exigible le 1er mars 2018, le deuxième le 30 avril 2018, le troisième le 29 juin 2018 et le quatrième le 28 août 2018.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales, par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (téléphone, internet ou guichet automatique). En vous assurant de la bonne inscription de votre numéro de matricule à 18 chiffres dans votre dossier de paiement électronique.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos chèques accompagnés des talons de remises détachables.

Ou encore en vous présentant au bureau municipal pour effectuer le paiement par carte débit (interac seulement), par chèque ou argent comptant.

Si vous ne recevez pas votre compte, nous nous invitons à communiquer avec la Municipalité au 819 423-5123, poste 3401.

DONNÉ à Montebello ce 25 ième jour de janvier deux mille dix-huit

Manon Boucher
Secrétaire-trésorière adjointe